

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHARENTAY EN DATE DU 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHARENTAY s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Evelyn JOMARD, Maire, après avoir été convoqué le cinq juin conformément aux dispositions des articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le cinq juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice... : 15
Nombre de conseillers présents ... : 13
Nombre de conseillers votants : 14
Date d'affichage des délibérations ... : 11/06/2026

Présents : Évelyne JOMARD, Fabienne LAMOTTE, Catherine AUBERGER, Samuel JAFFRE, Arnaud BESANÇON, Arnaud CHAVRIER, Antoine CHEVRIER, Laëticia COURTOIS, Françoise DESBATS, Julien JAMBON, Jean-Marc MONTALI, Christine TRUFFY, Martine VENET.
Absents excusés : Jean-Pierre BERTRAND, Manon LANÇON
Procureurs : Jean-Pierre BERTRAND a donné pouvoir à Fabienne LAMOTTE

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Martine VENET a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Informations d'urbanisme.
- Délibérations à prendre :
 - Participation de la commune de Charentay au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) PAT – Proposition de prise de participation et d'entrée au capital.
 - Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCSEB.
- Comptes-rendu des réunions des syndicats intercommunaux et des commissions C.C.S.B.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal du 12 mai 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Informations d'urbanisme.

Catherine AUBERGER mentionne le dépôt d'un permis de construire, d'une déclaration préalable et d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Délibérations :

DÉLIBÉRATION 25/2026 : Participation de la commune de Charentay au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) PAT – Proposition de prise de participation et d'entrée au capital.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur SERRE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), est venu présenter le projet de constitution de la Société d'Économie Mixte (SEM) PAT.

Cette société a vocation à constituer un outil opérationnel au service du développement économique du territoire communautaire, notamment en matière d'immobilier économique, d'aménagement et d'accompagnement des projets d'entreprises.

1. Contexte et objectifs de la SEM PAT

Le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais fait face à plusieurs enjeux liés au développement économique : disponibilité du foncier économique, adaptation de l'offre immobilière aux besoins des entreprises, accompagnement des projets structurants et maintien de l'attractivité territoriale.

Dans ce contexte, la création d'une Société d'Économie Mixte apparaît comme un outil permettant :

- d'acquiescer, aménager, construire, réhabiliter et exploiter des biens immobiliers destinés au développement économique ;
- de faciliter la réalisation d'opérations que le marché privé ne réalise pas toujours seul ;
- de mobiliser conjointement capitaux publics et privés au service de projets structurants ;
- de doter le territoire d'un outil agile capable d'intervenir rapidement sur des opportunités foncières ou immobilières.

La SEM exercera principalement ses activités sur le territoire communautaire et interviendra sur des opérations immobilières liées au développement économique local.

2. Intérêt pour la commune de Charentay

L'entrée de la commune de Charentay au capital de la SEM PAT présente plusieurs intérêts :

- participer à la gouvernance d'un outil structurant pour le développement économique local ;
- permettre à la commune d'être associée aux orientations stratégiques et aux décisions d'investissement ;
- renforcer la capacité d'action du territoire en matière d'accueil des entreprises, de création d'emplois et de développement économique ;
- soutenir une logique de coopération territoriale à l'échelle intercommunale.

La prise de participation ne constitue pas uniquement un investissement financier ; elle permet également à la commune de participer directement à la définition et au suivi des projets portés par la société.

3. Conditions générales de participation

La SEM prendra la forme d'une société anonyme d'économie mixte associant des actionnaires publics et privés. Son capital social sera détenu majoritairement par les collectivités publiques conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La participation de la commune de Charentay devra faire l'objet :

- d'une souscription au capital selon les modalités financières proposées ;
- d'une souscription à des comptes courants d'associés ;
- d'une désignation des représentants de la commune au sein des instances de gouvernance, le cas échéant ;
- d'une approbation formelle du conseil municipal.

Les modalités précises de participation (nombre d'actions, montant de souscription, représentation) seront précisées dans le cadre des documents constitutifs et des délibérations correspondantes.

4. Proposition au conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'entrée de la commune de Charentay au capital de la SEM PAT ;
- d'autoriser la prise de participation de la commune selon les modalités financières qui seront précisées dans la délibération correspondante ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Considérant l'intérêt stratégique que représente cet outil pour le développement économique local et territorial, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de l'entrée de la commune de Charentay au capital de la SEM PAT ;
- **AUTORISE** la prise de participation de la commune selon les modalités financières qui seront précisées dans la délibération correspondante ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- (Volants	: 14
- Abstention	: 0
- Contre	: 0
- Pour	: 14

DÉLIBÉRATION 26/2026 : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCSB

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) depuis le 1er janvier 2026, il convient désormais de formaliser la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens nécessaires à son exercice, sans transfert de propriété. La commune demeure propriétaire des biens concernés tandis que l'établissement public compétent en assure la gestion, l'entretien et le renouvellement.

Le procès-verbal de mise à disposition a pour objet de constater contradictoirement cette mise à disposition en précisant notamment :

- la consistance et la description des biens concernés ;
- leur situation juridique ;
- les modalités d'exercice des droits et obligations des parties ;
- la date d'effet de la mise à disposition fixée au 1er janvier 2026.

Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et s'applique pendant toute la durée d'exercice de la compétence par la CCSB. La communauté de communes assure la gestion des équipements, leur entretien ainsi que leur renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence CCSB assainissement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- (Volants	: 14
- Abstention	: 0
- Contre	: 0
- Pour	: 14

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux et des commissions C.C.S.B.

SMIECB : Le Conseil a procédé à l'élection du Président du syndicat au scrutin secret. À l'issue du vote, Mr DESBAT Jean-Claude a été élu Président et a pris la présidence de la séance. Le Conseil a ensuite décidé de maintenir à deux le nombre de vice-présidents composant le bureau syndical. Il a procédé à leur élection au scrutin secret. Ont été élus vice-présidents : Mr BASSET Daniel et Mr LOUVEY Denis.

Le Conseil syndical a examiné le projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le réservoir de Vaux-en-Beaujolais. Il a autorisé le Président à signer la convention d'occupation du domaine public avec Phoenix France Infrastructures, agissant pour le compte de Bouygues Telecom. Cette convention permettra au syndicat de percevoir une redevance annuelle de 3 750 € HT.

SYDER : Le Comité syndical a procédé à l'élection des 15 vice-présidents représentant chacun un EPCI. Pour la CCSB il s'agit de Sylvain SOTTON. Il a ensuite élu les membres du bureau syndical parmi les 215 délégués titulaires composant le Comité syndical, le nombre de membres du bureau ayant été fixé à 25. Enfin, le Comité syndical a délibéré sur les indemnités de fonction du président et des vice-présidents et en a fixé les modalités.

CCSB Commission Voirie, Érosion, Hydraulique et Assainissement : La commission a présenté les modalités de gestion de la compétence voirie communautaire ainsi que les règles de financement des travaux d'investissement et d'entretien. Un point d'avancement a été réalisé sur les programmes de travaux voirie et sur le projet de liaison cyclable entre la gare de Belleville-en-Beaujolais et la Voie Verte du Beaujolais.

Les communes ont également été sensibilisées à la nécessité d'anticiper les démarches auprès des différents concessionnaires de réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement de voirie. Une présentation technique a été consacrée au Point à Temps Automatique (PATA), procédé utilisé pour l'entretien préventif des chaussées et la réparation ponctuelle des dégradations. La commission a par ailleurs fait un point sur l'exercice de la compétence GEMAPI, les actions menées en matière d'érosion et d'hydraulique ainsi que sur plusieurs études et travaux en cours liés à la prévention des inondations et à la gestion des cours d'eau. Enfin, une information a été donnée concernant l'organisation du passage du Tour de France Femmes prévu le 5 août 2026 sur le territoire de la CCSB.

CCSB campus connecté : Présentation du Campus connecté de Belleville-en-Beaujolais, installé dans les nouveaux locaux de l'Hôtel-Dieu. D'une capacité de 50 étudiants, il permet de suivre à distance de nombreuses formations post-bac (BTS, licences, classes préparatoires, etc.). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé par deux tuteurs. Cette solution constitue une alternative intéressante pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se loger loin de leur domicile. Les résultats sont très encourageants, avec un faible taux de décrochage scolaire.

CCSB centre aquatique : Le projet de rénovation de la piscine communautaire, initié lors du mandat précédent, prévoit une fermeture fin janvier 2027 pour 22 mois de travaux, entraînant une interruption de service d'environ 28 mois. Pour assurer la continuité du « savoir nager » des élèves de CP et CE1, plusieurs solutions ont été étudiées. La solution retenue à l'unanimité est la location de bassins à Mâcon, éventuellement complétée par un bassin privé de Gleizé. Les autres utilisateurs devront s'adapter avec un accompagnement envisagé pour certains. Une communication régulière accompagnera l'ensemble du projet.

Questions diverses :

AG de la PAROISSE : Le bilan financier de la paroisse fait apparaître un déficit, principalement lié aux frais occasionnés par le remplacement de la chaudière du logement. Concernant la réfection du lustre, les coordonnées téléphoniques d'une personne compétente ont été transmises afin d'étudier les solutions envisageables.

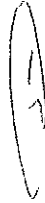
AG de la MER : Lors de l'Assemblée générale de la MFR, le rapport financier a fait apparaître un résultat positif de 11 350 €. Bien que ce résultat soit inférieur à la marge espérée, il constitue une nette amélioration par rapport au déficit enregistré en 2025. L'établissement enregistre une progression de 14% du nombre d'adhérents ainsi qu'une hausse de 25% de l'activité de formation continue. En revanche, une baisse des recettes liées à la taxe d'apprentissage a été constatée.
Pour l'exercice 2026, le budget prévisionnel prévoit une marge espérée de 40 000 €.

AG de l'A.G.C. : L'Assemblée générale a fait état de 137 adhérents en 2025, contre 123 l'année précédente, avec 30 nouvelles inscriptions. La majorité des membres réside à Charentay. La journée sportive du 4 avril a rencontré un vif succès et pourrait être reconduite à partir de 2027. L'assemblée a remercié Stéphanie Gillet pour son engagement au sein du bureau et accueilli Isabelle Perchat comme nouvelle membre.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h15.
Fait à Charentay,
Le 11 juin 2026

Le Maire,
Evelyne JOMARD

Le secrétaire de séance
Martine VENET



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026

Présents : Évelyne JOMARD, Fabienne LAMOTTE, Samuel JAFFRE, Antoine CHEVNIER, Martine VENET, Jean-Marc MONTALI, Christine TRUFFY, Arnaud CHAVRIER, Julien JAMBON, Laëtia COURTOIS, Arnaud BESANÇON, Françoise DESBATS.
Absents excusés : Catherine AUBERGER, Jean-Pierre BERTRAND, Marion LANÇON.
Procurations : Jean-Pierre BERTRAND a donné pouvoir à Samuel JAFFRE, Catherine AUBERGER a donné pouvoir à Fabienne LAMOTTE.
Désignation d'un secrétaire de séance : Christine TRUFFY est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

27/2026 : Acquisition de parcelles appartenant à Monsieur Jomard Jean-Pierre – Route de Saint-Lager

28/2026 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

29/2026 : Création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

30/2026 : Affectation d'une subvention d'équipement versée au budget annexe Assainissement

31/2026 : Décision modificative du budget principal

32/2026 : Mise à disposition de locaux communaux à l'association « cantine »

33-2026 : Désignation d'un élu « référent communal bois-forêt »

34-2026 : Désignation d'un ambassadeur Géoparc

Approuvée en séance

Le Maire,
Evelyne JOMARD

Le secrétaire de séance
Christine TRUFFY

